

Sommaire

conseils municipaux

04

Dossiers

15

infos-échos

22

associations

23

collaboration pratique

30

guide administratif

31



Mes chers concitoyens,

L'actualité institutionnelle est dominée ces derniers mois par une initiative de l'Etat, le nouveau schéma de coopération intercommunale. Ce document prévoit une refonte des intercommunalités varoises, ce qui changerait la situation de notre commune. Comme ses voisines membres de la communauté de communes du pays de Fayence, qui englobe les communes du canton, la commune se trouverait reversée dans une communauté d'agglomération plus vaste avec Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune, Puget, Bagnols et Les Adrets.

J'ai eu assez l'occasion de les développer sur mon blog, dans la presse, et au conseil municipal, pour reprendre en détail dans cet éditorial les arguments qui font que notre commune refuse cette perspective. Il y aura d'ailleurs bien d'autres occasions, d'ici le dénouement de cette affaire au 31 janvier prochain, pour y revenir dans le détail.

Je ne mentionnerai donc ici qu'une seule des dimensions du problème : l'urbanisme. J'y reviens plus loin dans ce bulletin, notre commune est en train de boucler un document volontariste et courageux, destiné à maîtriser le développement

Le mot du maire



Permanences en mairie

François CAVALLIER – Maire,
Vice Président du Conseil Général du Var
Toute la semaine sur rendez-vous

Gérard AUTRAN – 1^{er} adjoint
Administration générale, finances, marchés, police
Lundi de 9h00 à 12h00

Marcel DUPONT – 2^{ème} adjoint
Réseau (eau, assainissement, éclairage), sécurité, forêt,
environnement, agriculture, développement durable
Mardi de 15h30 à 17h00

Jacques BÉRENGER – 3^{ème} adjoint
Budget, tourisme, communication, associations, culture
Jeudi de 9h00 à 12h00

Isabelle DERBES – 4^{ème} adjoint
Affaires scolaires, jeunesse et éducation, manifestations
sportives, affaires sociales
sur rendez-vous

Gérard CAMUZAT – 5^{ème} adjoint
Travaux, voirie, bâtiments, salubrité, espaces verts,
Installations sportives
Mercredi de 9h00 à 12h00

démographique. Avec un coefficient de développement annuel fixé à 1,1 %, notre commune est dans le ton d'un schéma de cohérence territoriale qu'elle a d'ailleurs en partie inspiré et où ce coefficient sera de 1,3 %.

Qu'en sera-t-il demain, si le projet du préfet se réalise, au sein d'un schéma plus global mené par de grandes communes qui n'ont pas du tout aujourd'hui cette politique de restriction qui nous est temporairement nécessaire pour équilibrer notre développement et sauver nos paysages ?

Tel est l'un des enjeux les plus concrets et les plus lourds de cette affaire pour notre commune. Je ne peux qu'inviter le plus grand nombre d'entre vous à s'y intéresser. Et au passage, bon courage à tous pour cette rentrée !

François Cavallier,

Maire de Callian,

Vice-Président du Conseil Général du Var

Mairie

Directeur général des Services	Jean-Claude RENUCCI
Urbanisme	Estelle MASSOT, Emmanuelle UGOLINI
Comptabilité	Janj BENICHON
Service du Personnel	Véronique VIOLA
Accueil	Véronique MERLE, Anaïs CARBONNEL
Etat-Civil, aide sociale	Véronique MERLE
Secrétariat Général	Fabienne ANCELLET
Service technique	Nicolas NORMAND
Service technique de l'eau	Luc GRAS
Service de l'eau	Janj BENICHON, Cindy MARINO
Service jeunesse	Eric BOCHET
Service culturel	Laëticia ROLS
Service médiathèque et patrimoine	Graziella TALLENT
Police municipale (04 94 76 42 12)	Frédéric MARIANI
Agent de Police municipale	Philippe LELIEVRE
A.S.V.P.	Yann BALMET
Office de Tourisme	Laëticia ROLS

Téléphone
04 94 39 98 40

Télécopie
04 94 39 98 41

Site
www.callian.fr

E-mail
mairiecallian@callian.fr

PLU : la dernière phase du dossier

L'une des caractéristiques majeures de la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est l'importance que le législateur a voulu donner à la notion de concertation publique. Dans cet esprit, nous avons organisé la réunion publique de présentation du 27 mai dernier non pas avec l'idée de nous acquitter d'une formalité, mais en cherchant à jouer jusqu'au bout le jeu de l'échange. Cela s'est traduit concrètement par deux attitudes. D'abord, une totale **transparence**, bien au-delà du point où la loi nous en faisait obligation, et qui nous a conduits à publier le projet de zonage complet, simultanément publié sur le site Internet de la commune où il est d'ailleurs toujours disponible (www.callian.fr). Ensuite, une attitude d'**écoute** visant à prendre en compte ce qui a pu nous être dit ou écrit pour bonifier le projet. C'est parce que cette attitude est sincère que le rythme du projet s'est depuis lors ralenti, pour nous donner le temps de reconsidérer la partie la plus novatrice du projet sur laquelle certaines incompréhensions ou réticences se sont fait jour.

La conclusion éminemment positive de cette réunion, c'est que l'objectif fondamental du document, c'est-à-dire stabiliser la population, n'a pas été mis en cause, ni en débat, par qui-conque. Cela confirme la sensation que nous avons depuis le début de cette révision : bien que difficile et ingrat, cet objectif est compris et partagé par une très forte proportion de nos concitoyens. Or tout en découle, et notamment la nécessité de rendre à un zonage agricole ou naturel certaines zones actuellement constructibles, notamment en zone NB, celles par lesquelles passait jusque-là l'habitat diffus.

Un certain nombre d'insatisfactions individuelles, qui sont parfaitement légitimes et respectables, mais qui sont aussi le prix à payer de ce document, en sont nées : nous travaillons au cas par cas sur les situations les plus cruelles. L'ironie de la situation (ou comment avoir tous les inconvénients de la rigueur sans ses avantages) est que dans le même temps, un ou deux zélotes anonymes écrivent sur Internet que nous n'allons pas au bout de nos idées parce que certaines zones NB sont restées constructibles, comme si je n'avais pas assez précisé qu'au-delà d'une certaine densité existante, c'est la jurisprudence qui nous contraint à faire de ces anciennes zones NB des zones U.

Reste un point en balance, et qui a justifié un ralentissement du rythme de la fin du PLU, tant nous tenions à montrer que nous voulons tenir compte de ce qui nous a été dit. Il s'agit du projet de ZAC multi-sites, sur lequel j'ai noté des incompréhensions sur le principe et des réticences sur la localisation.

De quoi ce projet est-il né ? De la rencontre de deux principes et d'une opportunité.

Que sont ces deux principes ? Le PLU ne se résume pas au fameux coefficient restrictif de 1,1 % de développement démographique annuel. Il a aussi pour but, selon les termes de la délibération initiale, de renforcer le rôle du village dans la commune et de promouvoir des formes d'habitat plus économes en espaces et en ressources. Pour respecter ces principes, notre idée était de placer, de préférence dans le Nord de la commune, une seule "poche" d'urbanisation nouvelle dévolue à un éco-quartier.

L'opportunité, c'est de profiter de cette révision, et notamment de cet éco-quartier avec les plus-values qu'elle peut générer, pour y intéresser le patrimoine communal (c'est-à-dire le contribuable). L'opération patrimoniale envisagée est de régler au passage le problème de deux infrastructures communales vieillissantes mais que nous ne pouvons prévoir de rénover ou de transférer par ailleurs sur le plan budgétaire : la maison des associations et la salle des sports. Le projet présenté ZAC multi-sites consistait à conjuguer tout cela, en plaçant l'éco-quartier nouveau en partie au moins sur un foncier communal (par exemple celui qu'on récupérerait en déplaçant ces deux équipements), et en tirant pour contrepartie de l'éco-quartier la reconstruction, par un tiers, de deux équipements neufs. C'est l'idée que j'avais évoquée furtivement aux vœux sans provoquer de réaction particulière, mais qui a paru à certains moins claire telle qu'elle a été développée fin mai. Bref : l'idée est de disposer d'équipements neufs communaux sans aucun impact sur le budget communal.

À vrai dire, nous avons surtout ressenti des réticences sur le choix du site devant accueillir, dans cette hypothèse, les équipements nouveaux. Outre celles des voisins des sites concernés, des voix se sont exprimées pour regretter les inconvénients du site choisi en bordure de la ferme solaire, en termes notamment d'accès, de distance, et de déboisement. Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier et nous examinons des sites alternatifs, qui ne sont pas nombreux, parce que l'opération pour se réaliser a besoin, de façon préférentielle, d'un foncier communal. Ceux qui nous disent d'investir tel ou tel grand terrain de la plaine (où le foncier est totalement privé et où le moindre ensemble foncier vaut à présent des millions d'euros) se situent tout-à-fait en dehors, non seulement du socle non négociable de ce document, mais aussi et surtout de la simple réalité.

Lorsque la commune sera prête, sans doute sous quelques semaines, à soumettre au public cette version retravaillée, les modalités de la publication et de la concertation seront publiées sur le site Internet de la commune.

FC



